

# Dossier de presse



## Schéma départemental de la vaccination

### Contact presse

**Service départemental de la communication  
interministérielle**

Tél : 05 61 02 11 41/ 06 72 37 66 86

Mél : pref-communication @ariege.gouv.fr

2, rue de la préfecture

Préfet Claude Erignac

09007 Foix cedex

# Avant-propos

## La stratégie gouvernementale et ses grands principes

Le gouvernement a présenté en décembre dernier sa stratégie vaccinale et a fixé trois objectifs de santé publique

- ☞ Faire baisser la mortalité et les formes graves de la maladie
- ☞ Protéger les soignants et le système de soins
- ☞ Garantir la sécurité des vaccins et de la vaccination

### Cette stratégie repose sur trois principes

- **Le libre choix des patients** : la vaccination ne sera pas obligatoire
- **La gratuité du vaccin** : aucun français ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières. Le gouvernement a budgété pour ce faire 1,5 milliards d'euros dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale
- **La sécurité** : la vaccination se fera dans le strict respect des règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays.

Le 30 novembre 2020, la Haute Autorité de Santé a donné les recommandations sur la vaccination et établi un ordre des populations à vacciner

- > **Les personnes âgées séjournant en établissement, et notamment dans les EHPAD et maisons de retraites.** Selon les données recueillies par la HAS, la vie en collectivité facilite la circulation du virus : les personnes âgées en établissement sont aussi fragiles que les autres personnes de leur âge, mais le risque qu'elles soient exposées est plus élevé. C'est pour cela que la HAS recommande de les prioriser.
- > **Les personnels de ces établissements lorsqu'ils présentent une vulnérabilité au COVID, compte tenu de leur âge ou de leur état de santé.** Ils sont à la fois plus exposés au risque de contracter le virus et d'en développer une forme grave.

## Cinq phases de vaccination sont prévues selon des publics ciblés

- Les phases 1, 2 et 3 permettront la vaccination de l'ensemble des personnes à risque de forme grave, avec pour objectif de réduire les hospitalisations et les décès, ainsi que les personnes fortement exposées au virus.
- Les phases 4 et 5 ouvriront largement la vaccination aux plus de 18 ans sans comorbidités.

Le gouvernement a élargi la vaccination en première phase aux professionnels de santé et assimilés (pompiers, transports sanitaires et aides à domicile) de plus de 50 ans.

### La gouvernance territoriale

Les préfets sont chargés, en lien étroit avec les agences régionales de santé, du pilotage de toute l'organisation aval de la campagne de vaccination dans les départements, sur la base des soutiens et moyens logistiques proposés par les structures hospitalières ou les autres structures médicales du territoire, les services départementaux d'incendie et de secours, les collectivités les associations spécialisées et de tout autre concours recevable.

# La concertation comme ancrage de la stratégie territoriale en Ariège

## La concertation au cœur de la stratégie

Les échanges ont été menés conjointement avec l'ARS, d'une part avec les parlementaires, le conseil régional, le conseil départemental, l'association des maires de France d'Ariège, les intercommunalités (EPCI) et d'autre part, avec l'ordre des médecins, le CHIVA et le SDIS.

Plusieurs objectifs ont guidé les réflexions sur l'élaboration de la stratégie vaccinale dans notre département : offrir la meilleure accessibilité des habitants aux centres de vaccination en tenant compte des infrastructures existantes (maisons de santé, maisons médicales et établissements de santé), des contraintes de transports, des contraintes logistiques et d'approvisionnement.

C'est le fruit de cette concertation qui a permis d'élaborer le schéma départemental d'organisation de la vaccination en Ariège.

# Schéma départemental d'organisation de la vaccination en Ariège

## Un centre de vaccination à 30 minutes au plus de chez soi



Tel est l'objectif que la préfète Sylvie Feucher a fixé pour l'Ariège après échanges avec les collectivités territoriales et les partenaires de la santé.

Conformément aux orientations fixées par la Haute Autorité de Santé, la population est vaccinée selon un calendrier priorisant les personnes âgées résidant en EHPAD et en unités de soins de longue durée, ainsi que les professionnels de santé y travaillant. Pour

accélérer la mise en œuvre du dispositif, les professionnels de santé de plus de 50 ans, qu'ils exercent en établissements de santé ou en cabinet de ville (et les moins de 50 ans présentant des comorbidités susceptibles d'être aggravantes avec la COVID-19), les aides à domicile, les transporteurs sanitaires et les pompiers de plus de 50 ans ont été intégrés dans le schéma de vaccination.

La campagne de vaccination, qui a débuté le 6 janvier 2021, cible les résidents en Ehpad, les professionnels de santé et depuis le 18 janvier, les personnes de 75 ans et plus.

La prise de rendez-vous est temporairement suspendue dans l'attente d'une fiabilisation au niveau national des dates de livraison du vaccin Pfizer.

Une plateforme d'appels a été créée au conseil départemental joignable au 0 800 009 110

Le conseil régional met en place une solution gratuite de transport à la demande pour les personnes de 75 ans et plus, valides et ayant un rendez-vous de vaccination, via le numéro vert 0 805 460 306, pour l'ensemble du territoire départemental à l'exception de la communauté d'agglomération du Pays de Foix – Varilhes qui dispose de la compétence. Une offres de transport sur l'agglomération sera proposée.

## Pour qui et quand?



Le 18 janvier la vaccination est accessible

⇒ aux personnes âgées de plus de 75 ans vivant à domicile, plus les autres priorités au 4 janvier.

Aux résidents en Ehpad

Aux personnels de santé de plus de 50 ans

## Où se faire vacciner?

**Les centres de vaccination d'Ariège sont activés**

- ⇒ grâce aux professionnels de santé libéraux, et aux établissements hospitaliers
- ⇒ dans des structures médicales existantes

La liste des centres de vaccination figure en annexe et est également disponibles sur le site [santé.fr](https://www.santé.fr), pour permettre à chacun de trouver le centre le plus proche de son domicile.

## Comment se faire vacciner

**La prise de rendez-vous par téléphone ou internet est obligatoire pour accéder à un centre de vaccination.**

- ⇒ 2 rendez-vous seront donnés : l'un pour la 1ère injection, l'autre pour le rappel. Il est nécessaire de confirmer ce second rendez-vous.

## Prise de RDV des particuliers de plus de 75 ans

Sur le site internet [www.sante.fr](http://www.sante.fr)

Par téléphone au numéro national dédié 0.800.009.110 ou au numéro régional dédié 0.809.54.19.19(\*) puis taper le numéro du département.

Numéro vert du conseil régional pour le transport à la demande 0.805.460.306

Une consultation médicale préalable à la vaccination sera proposé afin de vérifier l'éligibilité à la vaccination de la personne. Pour gagner du temps, il est recommandé de se munir au préalable d' un certificat d'éligibilité à la vaccination que peut délivrer le médecin traitant.

Il est vivement conseillé de prendre connaissance du formulaire d'entretien qui figure en annexe, pour préparer sa prise de rendez-vous : une aide précieuse pour réunir les informations nécessaires avant de téléphoner.

## Le vaccin oui, l'abandon des gestes barrières non !

La vaccination est une arme essentielle pour mettre fin à l'épidémie. **Mais le vaccin ne réduit pas la contagiosité du virus.** Tant que Le virus circule, il est indispensable de maintenir l'ensemble des gestes barrières.



Le port du masque reste **OBLIGATOIRE**

### Il faut continuer de respecter les gestes barrière



Le non-respect du port du masque est verbalisé de 135€ d'amende.

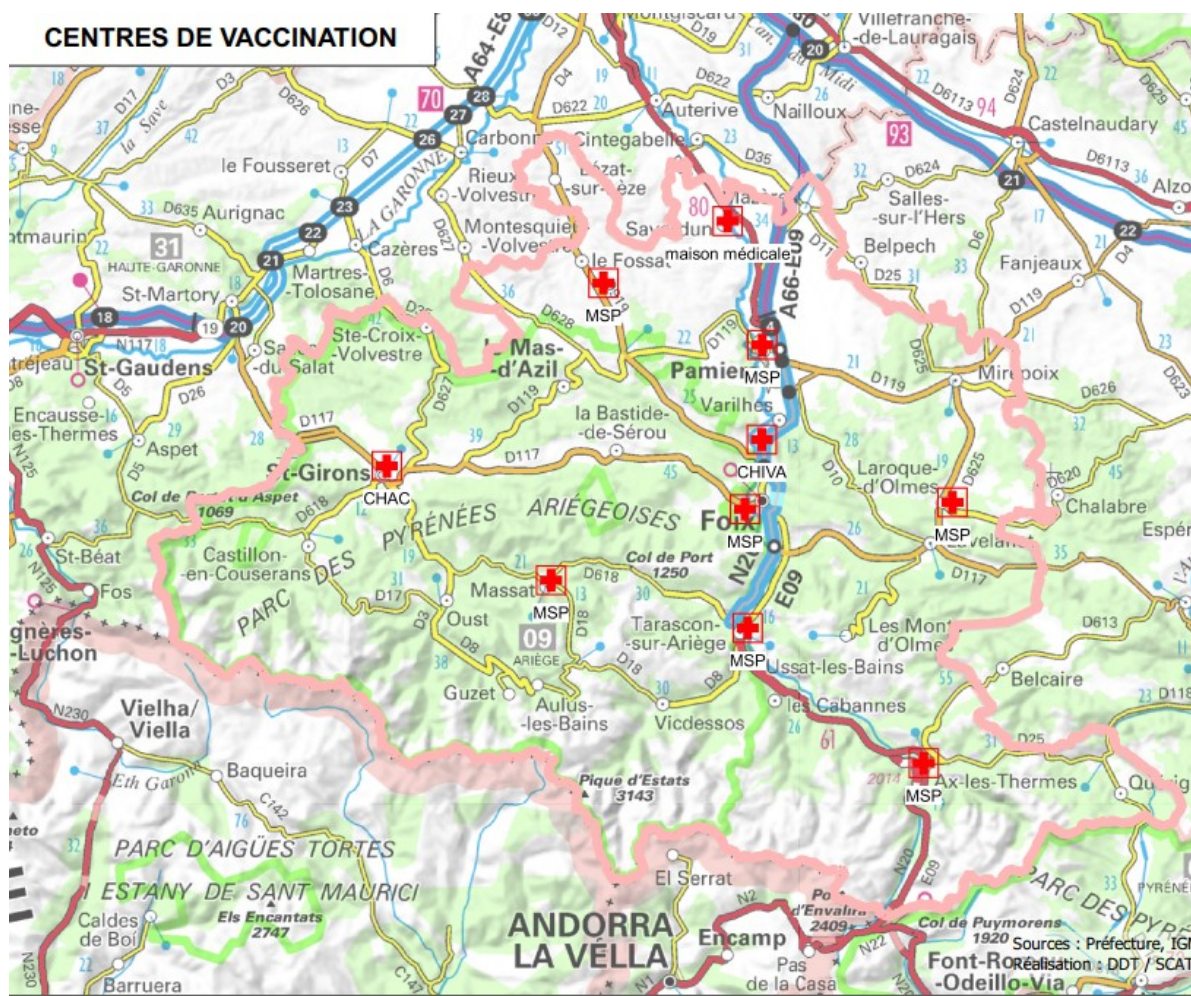


## Les chiffres clés de l' Ariège

- Nombre de vaccinés en Ariège au 20 janvier 2021 : 2664
- Population de plus de 75 ans pouvant bénéficier de la vaccination pour la 2<sup>e</sup> phase : **18 500** (hors cas de comorbidités)
- **1** centre de vaccination pour **15 000** habitants dans l'immédiat
- **5850** doses réceptionnées au 21 janvier 2021
- capacité de **600** appels par jour pour la plateforme téléphonique départementale

# ANNEXES

## Annexe 1 : cartographie des centres de vaccination



## **Annexe 2 : Liste des centres de vaccination**

### **10 centres de vaccination en Ariège réservés aux publics prioritaires**

Centre hospitalier intercommunal des vallées de l'Ariège à St Jean-de-Verges

Centre hospitalier Ariège Couserans à St Lizier

Maison de santé pluridisciplinaire de Foix

Maison de santé pluridisciplinaire d'Ax-les-Thermes

Maison de santé pluridisciplinaire de Mercus-Arignac-Tarascon

Maison de santé pluridisciplinaire de Massat-Seix

Maison de santé pluridisciplinaire du Fossat

Maison de santé pluridisciplinaire de Laroque d'Olmes

Équipe de soins primaires de Pamiers

Maison médicale de Saverdun

# Annexe 3 : Formulaire d'entretien pour préparer la prise de rendez-vous par téléphone



## QUESTIONNAIRE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Numéro de sécurité sociale : .....

Avez-vous eu un test (PCR ou antigénique) positif au cours des trois derniers mois ?

Oui  Non

Avez-vous de la fièvre aujourd'hui ?

Oui  Non

Avez-vous reçu un vaccin au cours des deux dernières semaines?  
Si oui lequel : .....

Oui  Non

Avez-vous des antécédents d'allergie ou d'hypersensibilité à certaines substances ou avec d'autres vaccins ?

Oui  Non

Présentez-vous des troubles de la coagulation (en particulier une baisse des plaquettes ou traitement anticoagulant) ?

Oui  Non

Êtes-vous enceinte ?

Oui  Non

Allaitez-vous ?

Oui  Non

**Réservé au médecin**

Date : ...../...../.....

Signature du médecin :

